



Renseignements sur la résidence aux fins d'accords d'application fiscale

Le gouvernement du Canada et le gouvernement Tłıchǵ ont conclu un accord d'application fiscale relatif à l'impôt sur le revenu des particuliers qui prévoit que le gouvernement du Canada partagera le domaine d'imposition sur le revenu des particuliers avec le gouvernement Tłıchǵ. Cet accord prévoit également la coordination de la *Tłıchǵ Income Tax Law* avec la *Loi de l'impôt sur le revenu fédérale*.

Tous les particuliers, y compris ceux qui ne sont pas des citoyens Tłıchǵ, qui habitent dans une des collectivités Tłıchǵ ou sur les terres Tłıchǵ doivent s'identifier en cochant « Oui » dans la case « Renseignements sur la résidence aux fins d'accords d'application fiscale », à la page 1 de la déclaration de revenus et de prestations de 2013 des Territoires du Nord-Ouest. Tous les particuliers qui ont coché « Oui » doivent également identifier l'endroit où ils résidaient en choisissant l'une des collectivités Tłıchǵ énumérées ou terres Tłıchǵ apparaissant sur la liste.

Les particuliers, y compris les citoyens **Tłıchǵ**, qui n'habitent pas dans une des collectivités Tłıchǵ ou sur les terres Tłıchǵ doivent cocher « Non » dans la case « Renseignements sur la résidence aux fins d'accords d'application fiscale », à la page 1 de la déclaration de revenus et de prestations de 2013 des Territoires du Nord-Ouest.

L'Agence du revenu du Canada utilisera ce renseignement afin d'administrer l'accord d'application fiscale relatif à l'impôt sur le revenu des particuliers avec le gouvernement Tłıchǵ.

T1-NR12(F)



Agence du revenu
du Canada

Canada Revenue
Agency

Canada